



2022/0212(BUD)

12.9.2022

AVIS

de la commission des affaires économiques et monétaires

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023
(2022/0212(BUD))

Rapporteure pour avis: Stéphanie Yon-Courtin

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires économiques et monétaires invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. demande que des ressources appropriées soient prises sur le budget de l'Union de l'exercice 2023 pour concourir à la réalisation des priorités définies dans le cadre du Semestre européen et de la facilité pour la reprise et la résilience et à la poursuite du développement d'une stratégie de relance équitable, inclusive et durable à même d'atténuer les répercussions de la crise de la COVID-19 et de la guerre qui fait rage en Ukraine; souligne qu'il est indispensable de soutenir l'action de l'Union axée sur une économie plus numérique, une stratégie industrielle inclusive, le socle européen des droits sociaux et les objectifs de l'accord de Paris, du pacte vert pour l'Europe et d'une économie neutre pour le climat à l'horizon 2050; invite les États membres à se conformer aux recommandations par pays du Semestre européen qui les concernent et à répondre aux enjeux qui y sont mis en évidence, en particulier dans le domaine de l'état de droit, de l'équité fiscale et de la viabilité des finances publiques, et à mettre en place les réformes qui s'imposent tout en veillant à protéger le budget de l'Union;
2. demande que le budget de l'Union de l'exercice 2023 soit doté de moyens appropriés pour pouvoir être considéré comme un budget européen véritablement axé sur les citoyens et propre à permettre une reprise inclusive et durable compte tenu de la crise de la COVID-19, de la guerre qui se poursuit en Ukraine et du pacte vert pour l'Europe;
3. estime que le budget de l'Union de l'exercice 2023 doit favoriser la relance de l'après-pandémie, dans un contexte actuel marqué par l'incertitude économique, les ruptures de chaînes d'approvisionnement, l'insécurité alimentaire, les prix élevés de l'énergie et la hausse de l'inflation et du chômage, et dans le droit fil des objectifs du pacte vert pour l'Europe, des objectifs de développement durable des Nations unies et du Semestre européen;
4. souligne qu'il est nécessaire de privilégier les investissements qui facilitent les transitions numérique et écologique et contribuent ainsi à l'autonomie stratégique de l'Union, indispensable à la résilience de son économie, pour remédier en particulier à la dépendance de l'Union à l'égard des importations de combustibles fossiles grâce au plan REPowerEU;
5. souligne que 2023 sera la dernière année de conclusion de contrats au titre des programmes Next Generation EU et la dernière année d'exécution du cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020, ainsi que l'exercice au cours duquel les nouveaux programmes pour 2021-2027 prendront leur essor, favorisant la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union;
6. insiste sur le fait que le budget de l'Union pour 2023 devrait permettre d'apporter un soutien financier approprié à l'économie et à la société de l'Union et à la reconstruction de l'Ukraine face à la guerre, dans le souci de garantir la résilience et la compétitivité en matière économique et financière, notamment par l'intégration des personnes déplacées,

et de remédier aux conséquences sociales et économiques de la guerre pour les citoyens de l'Union;

7. souligne, que dans le contexte actuel marqué par des besoins imprévus liés à la crise ukrainienne, à l'inflation, à l'insécurité énergétique et aux dépenses touchant au climat et, parallèlement, devant les marges et la flexibilité très limitées du budget de l'Union, il est primordial de procéder d'urgence à la révision complète du CFP;
8. constate que l'adaptation automatique du budget annuel en fonction de l'inflation est bien inférieure au taux d'inflation réel, et demande donc un niveau approprié de crédits de paiement et de flexibilité budgétaire, notamment pour les autorités européennes de surveillance (AES), afin qu'il soit possible de répondre en temps utile aux besoins très imprévisibles de 2023;
9. demande que des ressources suffisantes soient allouées à la coordination et à la surveillance des politiques macroéconomiques, sociales et environnementales et à leur conformité aux règles de l'Union dans le domaine économique, à la lutte contre la criminalité financière, le blanchiment de capitaux, la fraude fiscale et le financement du terrorisme, à la mise en œuvre de l'accord de l'OCDE sur la fiscalité des entreprises, qui englobe l'impôt minimum mondial sur les sociétés de 15 %, à l'application du droit de la concurrence et à l'examen de la gouvernance économique et budgétaire de l'Union;
10. rappelle que l'optimisation, l'évasion et la fraude fiscales et le blanchiment de capitaux portent préjudice aux recettes publiques; insiste sur le fait qu'il est primordial de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales tout en faisant prévaloir la justice, la transparence et la sécurité fiscales et en maintenant l'imposition à des niveaux favorisant une croissance économique durable;
11. souligne qu'il est nécessaire de veiller à ce que la Cour des comptes européenne, l'Office européen de lutte antifraude et le Parquet européen disposent des moyens financiers et humains nécessaires pour contrôler l'utilisation des fonds de l'Union;
12. souligne la nécessité de stimuler la croissance équitable, inclusive et durable en tirant parti des possibilités dégagées par le pacte vert pour l'Europe, tout en soutenant les transitions écologique et numérique, qui doivent être justes, les réformes structurelles visant à moderniser l'économie de l'Union, les investissements destinés à renforcer la résilience, ainsi que la convergence et la cohésion économiques, sociales et régionales, mais aussi l'accès des PME et des investisseurs de détail aux financements et aux marchés des capitaux grâce à l'information, à la protection des investisseurs et à la transparence; met l'accent sur le potentiel que recèlent InvestEU et son volet d'action «PME»; prend acte du communiqué de l'Eurogroupe du 11 juillet 2022, selon lequel, dans la définition des politiques budgétaires, il y a lieu d'éviter d'aggraver inutilement les tensions inflationnistes;
13. demande que le budget soutienne l'achèvement de l'union des marchés des capitaux, notamment par la mise en place d'un environnement économique susceptible d'aider les PME, les jeunes entreprises et les entreprises innovantes vertes et numériques à accéder aux financements et de favoriser les investissements dans l'innovation;

14. rappelle que la mise en place d'un panier de nouvelles et véritables ressources propres figure dans l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres, et dans la résolution législative du Parlement européen du 16 septembre 2020 sur le projet de décision du Conseil relative au système des ressources propres de l'Union européenne, et souligne l'importance que revêtent les nouvelles ressources propres supplémentaires de l'Union pour couvrir les coûts des remboursements dus au titre de Next Generation EU, assurer la viabilité du financement du budget de l'Union et garantir celui de la transition écologique et numérique; insiste sur le fait que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devrait être mis en place dans un délai lui permettant de contribuer au remboursement de Next Generation EU; rappelle que la première proposition de ressources propres englobe aussi une partie des recettes générées au titre du premier pilier de l'accord fiscal mondial; demande donc la mise en application rapide de l'accord fiscal mondial; invite instamment le Conseil à respecter le calendrier fixé; demande instamment à la Commission de proposer un deuxième panier de ressources propres qui comprenne une taxe sur les transactions financières;
15. demande que les autorités européennes de surveillance soient dotées de moyens financiers et humains supplémentaires suffisants pour leur permettre d'exécuter rigoureusement les missions qui leur sont confiées par le Parlement européen et le Conseil et qu'ont élargies la révision des AES et leur législation sectorielle; souligne que les évolutions rapides dans les domaines de la finance durable, de la technologie financière, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et de la cyberrésilience ainsi que dans d'autres secteurs imposent un élargissement des compétences et des responsabilités des AES, et demande donc que celles-ci bénéficient d'un personnel et d'un financement appropriés pour y faire face; souligne que le règlement sur les marchés de crypto-actifs, le règlement sur un régime pilote pour les infrastructures de marché reposant sur la technologie des registres distribués et le règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier engendrent de nouvelles compétences pour les AES;
16. souligne l'importance de dégager des ressources suffisantes pour soutenir l'élaboration de normes robustes et fiables d'information financière, d'information en matière de durabilité et de contrôle des comptes; souligne qu'il est nécessaire de doter le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG) d'un financement public suffisant pour garantir son indépendance, et notamment pour lui permettre d'élaborer des normes de qualité pour la publication d'informations en matière de durabilité qui contribuent à l'intérêt public européen et répondent aux besoins des entreprises de l'Union; demande à l'EFRAG d'adopter un plan de travail visant à améliorer sa transparence et à renforcer son indépendance et d'en rendre compte;
17. fait observer que les organisations bénéficiaires de fonds de l'Union qui sont chargées de fournir une expertise financière indépendante ou de réaliser des recherches dans le domaine de la fiscalité doivent le faire de manière ouverte et transparente pour rendre des comptes publiquement;

18. invite la Commission à présenter des propositions visant à maintenir l'Observatoire européen des délits fiscaux et financiers après 2022; estime qu'un tel observatoire apporte une contribution utile tant au débat démocratique qu'à l'information des décideurs.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	31.8.2022
Résultat du vote final	+: 32 -: 3 0: 14
Membres présents au moment du vote final	Rasmus Andresen, Anna-Michelle Asimakopoulou, Isabel Benjumea Benjumea, Stefan Berger, Gilles Boyer, Engin Eroglu, Markus Ferber, Jonás Fernández, José Manuel García-Margallo y Marfil, Claude Gruffat, José Gusmão, Enikő Győri, Danuta Maria Hübner, Stasys Jakeliūnas, France Jamet, Othmar Karas, Billy Kelleher, Georgios Kyrtos, Aurore Lalucq, Philippe Lamberts, Aušra Maldeikienė, Siegfried Mureşan, Caroline Nagtegaal, Luděk Niedermayer, Lefteris Nikolaou-Alavanos, Piernicola Pedicini, Evelyn Regner, Antonio Maria Rinaldi, Dorien Rookmaker, Alfred Sant, Joachim Schuster, Ralf Seekatz, Paul Tang, Ernest Urtasun, Marco Zanni, Roberts Zīle
Suppléants présents au moment du vote final	Marc Angel, Niels Fuglsang, Roman Haider, Eugen Jurzyca, Margarida Marques, Anđželika Anna Mozdzanowska, Dragoş Pîslaru, Jessica Polfjärd, Sven Simon
Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final	Álvaro Amaro, Maria da Graça Carvalho, Fabienne Keller, Isabel Santos

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

32	+
PPE	Álvaro Amaro, Anna-Michelle Asimakopoulou, Isabel Benjumea Benjumea, Stefan Berger, Maria da Graça Carvalho, Markus Ferber, José Manuel García-Margallo y Marfil, Danuta Maria Hübner, Othmar Karas, Aušra Maldeikienė, Siegfried Mureşan, Luděk Niedermayer, Jessica Polfjård, Ralf Seekatz, Sven Simon
RENEW	Gilles Boyer, Engin Eroglu, Billy Kelleher, Fabienne Keller, Georgios Kyrtos, Caroline Nagtegaal, Dragoş Pişlaru
S&D	Marc Angel, Jonás Fernández, Niels Fuglsang, Aurore Lalucq, Margarida Marques, Evelyn Regner, Alfred Sant, Isabel Santos, Joachim Schuster, Paul Tang

3	-
ID	Roman Haider, France Jamet
NI	Lefteris Nikolaou-Alavanos

14	0
ECR	Eugen Jurzyca, Andżelika Anna Możdżanowska, Dorien Rookmaker, Roberts Zile
ID	Antonio Maria Rinaldi, Marco Zanni
NI	Enikő Győri
THE LEFT	José Gusmão
VERTS/ALE	Rasmus Andresen, Claude Gruffat, Stasys Jakeliūnas, Philippe Lamberts, Piernicola Pedicini, Ernest Urtasun

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention